

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****De la séance ordinaire du****35e séance**

de la législature

2011 - 2016

Jeudi 19 mai 2016, 20 h.00

En la salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	Mme Claudia PERRIN , Présidente
Sont présents	:	35 Conseillères et Conseillers sur 53
Excusé(e)s		
	Mmes	DELAPIERRE Annick DONNET Laurence HASSLER Laurence RUEDI-BOVEY Marlyse URNER Caroline
	MM.	CHOU Erik DERIAZ Guillaume EGGEN Eric FAYET Jean-Jacques FERAZZA Pier Antonio LAEDERMANN Roger MOTTET Bernard PISANI Henri PISANI Jean-Claude PISANI Lionel ROTA Daniel WITTMER Aldo
Absente non excusée	Mme	PINGOUD Astrid
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

Comme annoncé dans la convocation du 4 mai 2016, le début de notre séance est consacré à une présentation, par M. Pierre Fragnière, architecte-économiste construction, de l'avancement de l'Etude de faisabilité des bâtiments scolaires primaires.

M. le Municipal Daniel CROT souhaite la bienvenue à notre hôte, accompagné de M. Jean-François Armand, directeur de l'établissement primaire de Prilly, Romanel et Jouxens, Mme Chantal Good, doyenne du même établissement et Mme Muriel Gross, conseillère en développement organisationnel auprès de la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire). M. Fragnière prend la parole et présente, pendant plus d'une demi-heure, un exposé détaillé des projets en matière scolaire primaire. Il insiste cependant qu'il s'agit bien d'une étude de faisabilité. Ses propos sont agrémentés par la projection de plans, graphiques et autres éléments de cet objet qui occupera beaucoup les 5 prochaines années.

A l'issue de sa présentation, M. Fragnière et ses accompagnants répondent à plusieurs questions posées par les membres du Conseil.

Après les remerciements d'usage, les divers intervenants quittent la salle.

Il est 21.15 h. lorsque la séance ordinaire du Conseil commence avec les mots de bienvenue de **Mme la Présidente Claudia PERRIN**.

M. le Municipal Luigi MANCINI est excusé.

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 35 conseillères et conseillers sur 53 sont présents. En dépit du nombre élevé d'excusés, le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Ordre du jour

Il est accepté tel que présenté dans la convocation du 4 mai 2016.

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mars 2016
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 72 / 2016 Modification du statut (actuellement Association) de la garderie « Les P'tits Bonshommes » en structure communale
7. Préavis municipal No 73 / 2016 Modification du Règlement communal relatif aux émoluments et taxes à percevoir en application de la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
8. Préavis municipal No 74 / 2016 Crédit d'ouvrage pour l'extension du cimetière et l'aménagement d'un cheminement piétonnier
9. Motions, interpellations, postulats
10. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
11. Propositions individuelles et divers

3. Procès-verbal de la séance du 17 mars 2016

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée. Il ne fait pas l'objet de modifications ou corrections.

VOTE : le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. Communications du Bureau (en annexe)

Mme la Présidente Claudia PERRIN en donne lecture.

5. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

6. Préavis municipal No 72 / 2016 Garderie « Les P'tits Bonshommes » - Passage d'un statut associatif à un statut de Garderie communale

Le rapport de la Commission technique est lu par son président-rapporteur, **M. le Conseiller Pascal MEYLAN**. Les conclusions du préavis sont acceptées telles que présentées à l'unanimité.

Il en est de même de la part des commissaires de la Commission des finances dont le rapport est lu par son auteur **M. le Conseiller Marc DUBACH**.

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée. **Mme la Présidente Claudia PERRIN** passe au vote après lecture des conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 72 / 2016 Garderie "Les P'tits Bonshommes" – Passage d'un statut associatif à un statut de Garderie communale**, adopté en séance de Municipalité du 11 avril 2016 ;
- oui le rapport de la Commission technique ;
- oui le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- sous réserve de la dissolution de l'Association de la Garderie "Les P'tits Bonshommes" au 31 décembre 2016, d'accepter la reprise de la Garderie par la Commune de Romanel-sur-Lausanne, ceci avec effet au 1^{er} janvier 2017.

VOTE : le préavis est accepté à l'unanimité

Mme la Municipale Christine CANU remercie l'assemblée de son vote unanime. C'est un choix judicieux et elle a fait ce qu'il y avait à faire en fonction de l'avenir et de ce qui va arriver à Romanel dans les années qui viennent, comme nous en avons entendu parler tout à l'heure dans l'exposé de M. Fragnière.

7. Préavis municipal No 73 / 2016 Modification du Règlement communal relatif aux émoluments et taxes à percevoir en application de la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)

M. le Conseiller Philippe MEUWLY lit son rapport au nom de la Commission des finances qui adopte les conclusions du préavis à l'unanimité.

DISCUSSION

Personne ne demande la parole. **Mme la Présidente Claudia PERRIN** passe au vote après lecture des conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 73 / 2016 Modification du Règlement communal relatif aux émoluments et taxes à percevoir en application de la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)**, adopté en séance de Municipalité du 11 avril 2016 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

d'approuver la modification de l'art. 3 du Règlement relatif aux émoluments et taxes à percevoir en application de la Loi sur les Auberges et les Débits de Boissons (LADB) de la manière suivante :

Texte actuel	Nouvelle teneur
Une taxe communale annuelle d'exploitation est perçue auprès des commerces au bénéfice d'une autorisation simple de débit de boissons alcooliques à l'emporter.	Une taxe communale annuelle d'exploitation est perçue auprès des commerces au bénéfice d'une licence de débit de boissons alcooliques à l'emporter.
Le montant de cette taxe correspond à celui fixé par le Canton à l'article 53e LADB, soit 0,8% du chiffre d'affaires moyen réalisé sur les boissons alcooliques au cours des deux années précédentes, mais au minimum <u>CHF 100.--</u> .	Le montant de cette taxe correspond à celui fixé par le canton à l'article 53e LADB, soit CHF 1.-- pour CHF 1.- - d'impôt cantonal, en fonction du chiffre d'affaires moyen, net de TVA, réalisé sur les boissons alcooliques au cours des deux dernières années précédentes.
La taxe est encaissée selon les mêmes modalités que celles fixées par le Canton aux articles 7 à 10 du règlement du 20 décembre 2006 précité.	Abrogé
La décision de taxation est susceptible de recours auprès de la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes.	Abrogé

VOTE : le préavis est accepté à l'unanimité

M. le Syndic Edgar SCHIESSER remercie de ce vote qui invite, dans un clin d'œil, à boire, mais avec modération comme le dit la publicité !

8. Préavis municipal No 74 / 2016 Crédit d'ouvrage pour l'aménagement du cimetière et d'un cheminement piétonnier

Mme la Présidente Claudia PERRIN, avant de donner la parole au président-rapporteur de la Commission technique et afin de dissiper tout malentendu, souhaite informer que cette commission,

initialement composée de 5 membres, a dû fonctionner avec 3 commissaires en raison de l'absence annoncée et justifiée pour raison de vacances de M. le Conseiller Olivier PACHE lors de l'unique séance de commission, mais aussi celle de M. le Conseiller Philippe THUILLARD qui a été libéré par le Bureau pour des raisons liées à un grave problème familial.

Elle adresse ses remerciements aux trois commissaires qui ont assuré l'examen de ce préavis et l'établissement du rapport sur les aspects techniques.

Puis, **M. le Conseiller Michel JUNOD**, président-rapporteur de la Commission technique, donne lecture de son rapport. Les commissaires acceptent le préavis à l'unanimité.

Le rapport de la Commission des finances est lu par son auteur **M. le Conseiller Patrick OPPLIGER** qui conclut à l'adoption du préavis à l'unanimité de ses membres.

DISCUSSION

M. le Municipal Denis FAVRE annonce que l'attention de la Municipalité a été attirée sur le fait que le départ du chemin n'est pas très judicieux puisqu'il y a des escaliers qui pourront causer quelques problèmes. Elle trouve la remarque tout à fait pertinente et a, par conséquent, décidé de modifier le projet en remplaçant les escaliers par une rampe qui facilitera, entre autres, le passage des poussettes, sans financement spécial supplémentaire.

M. le Conseiller François MORIER remercie la Commission technique de son travail. Il s'étonne par contre que la Commission d'urbanisme n'ait pas été consultée pour ce projet qui aurait pu la concerner. Pour le chemin piétonnier, est-ce qu'on lui a déjà trouvé un nom ? Il trouve ce cheminement attrayant, il permet de s'éloigner de la route et de prendre un peu d'altitude et pense que c'est quelque chose d'intéressant pour la Commune.

Relativement à la Commission d'urbanisme, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** informe que le Bureau n'a pas désiré l'engager dans l'étude de ce préavis. Par contre, elle a décidé de nommer la même commission technique que celle qui avait planché sur le même préavis en 2015.

M. le Municipal Denis FAVRE complète sa précédente réponse au sujet du nom du chemin. Le premier préavis ayant été refusé, il aimerait bien que celui-ci passe car c'est un bon projet. Attendons donc que le crédit soit accordé avant de donner un nom au chemin, mais c'est une bonne idée.

M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD demande si les bancs prévus auront un dossier ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond que tous les bancs seront identiques et auront un dossier.

M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD est allé sur place où il a constaté que le chemin prévu, depuis les escaliers, longera le cimetière jusqu'à l'entrée de celui-ci. Pourquoi ne peut-on pas le raccourcir et qu'il arrive en haut près du sapin où il y a une ouverture ? Ce serait beaucoup plus court.

M. le Municipal Denis FAVRE explique que le chemin avait déjà été dessiné lors de l'aménagement effectué lorsque tout le quartier Judée-Centre commercial a été refait. Il avait finalement été laissé de côté car il n'était pas dans les priorités. Maintenant, ce tracé-là a été repris parce qu'il sert de passage pour se rendre notamment au Centre commercial. C'est tout simplement un cheminement logique. Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a une certaine pente.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** passe au vote après avoir lu les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 74 / 2016 « Crédit d'ouvrage pour l'aménagement du cimetière et d'un cheminement piétonnier »** adopté en séance de Municipalité du 11 avril 2016 ;
- oui le rapport de la Commission technique ;

- oui le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- 1) d'accepter le préavis tel que présenté ;
- 2) d'accorder le crédit de **CHF 387'000.-** représentant le montant total des travaux ;
- 3) de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- 4) d'amortir cette dépense sur une durée maximum de **10 ans**.

Vote : le préavis est adopté à une large majorité (1 abstention)

M. le Municipal Denis FAVRE remercie du vote. Il concède, rétrospectivement, que le dossier présenté est de meilleure qualité que le premier, même s'il est un peu plus cher. Il pense que cela aurait été une mauvaise économie.

9. Motions, interpellations, postulats

La parole n'est pas demandée.

10. Informations des commissions permanentes au Conseil communal

M. le Conseiller Lothar HELM, président de la Commission d'urbanisme, annonce qu'à part les réunions consacrées au PPA Village, les commissaires ont été informés le 4 avril dernier, par la Municipalité, sur un premier projet concernant le chemin du Village. Le Conseil a voté un crédit d'étude qui va examiner comment on va aménager cette route. Il faut la creuser pour y mettre les conduites de gaz, de l'eau, etc. On aimerait aussi profiter de ces travaux pour améliorer le passage dans le centre de notre village. Un premier projet a donc été présenté dans ce sens à la Commission d'urbanisme.

11. Propositions individuelles et divers

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR remercie la secrétaire pour le procès-verbal de la séance du 17 mars principalement consacrée au Plan de Quartier Pré Jaquet. A cet égard, lors des discussions, la Municipalité a parlé d'une prochaine séance avec Mmes les Conseillères d'Etat Gorrite et/ou De Quattro et la Commune de Jouxens (page 496 du PV du 17 mars) concernant les problèmes de circulation, entre autres au Lussex. Est-ce que ce rendez-vous a eu lieu et, dans l'affirmative, qu'en est-il ?

L'intervenante a une autre remarque : elle passe régulièrement à pied à côté de la maison de feu M. Greppin où il y a, sous sa terrasse, le fameux passage couvert qui est sur le trottoir. Ce couvert est dans un état lamentable. Le mur est en train de se fissurer, il y a de l'eau qui coule du mur qui est noir. Il y a des gens qui passent là-dessous et c'est inquiétant. Elle aimerait savoir si ce passage est de responsabilité communale ou alors de qui d'autre ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER confirme bien que la Municipalité n'a pas laissé tomber le dossier concernant le financement de la Sauge et du dénivelé du Lussex. Elle a eu in corpore plusieurs séances à ce sujet. Celle, telle qu'elle l'imaginait, s'est splittée en plusieurs réunions parce que chacun campe sur ses

positions. Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines. doit venir sur place et la Municipalité a, de son côté, pris contact avec le responsable de la DGM (Direction générale de la mobilité). Certaines manières de faire ont été évoquées, lui-même a été à Jouxens et le SDNL a lui aussi eu des discussions. Nous sommes actuellement dans une phase de discussions parallèles qui devrait se terminer par une discussion au sommet. On espère bien trouver une solution pour débloquer la situation et aller de l'avant. Cela devient assez pressant étant donné que la Confédération est aussi en cause concernant la nouvelle jonction de la Blécherette. Les choses étant liées, cela devient urgent de s'occuper de tout cela.

M. le Municipal Denis FAVRE confirme que la situation auprès de la maison Greppin est effectivement mauvaise. Il va regarder avec le bureau technique comment s'occuper de ça en cherchant, d'abord, qui sont les propriétaires, quelles sont les responsabilités et voir quelles sont les possibilités pour améliorer cet emplacement.

Mme la Conseillère Ornella MORIER aimerait savoir où en sont les travaux du Temple qui ont l'air de durer ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond en l'absence de son collègue M. le Municipal Luigi MANCINI qui a confirmé que les travaux seraient terminés pour la cérémonie d'assermentation des Autorités le 29 juin prochain. C'était en réponse à ses collègues municipaux qui en ont discuté lors de leur séance de lundi car ils s'inquiétaient. On ne voit pas forcément les personnes qui travaillent à l'intérieur de l'église mais elles sont bien là et les délais devraient être tenus.

M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD a observé que la cabine téléphonique de la Maison de commune est fermée. Il a remarqué, dans d'autres communes, que les cabines désaffectées sont utilisées comme boîte à livres. Est-ce que la Municipalité a prévu quelque chose à cet endroit ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER a pris note de la question et répondra lors de la prochaine séance.

M. le Conseiller Thierry HENRY demande quels sont les travaux en cours à la Centrale électrique où l'on voit toutes sortes d'engins de chantier ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond qu'il y a eu une présentation par Alpiq il y a environ 6 mois qui expliquait quels travaux allaient être faits. Les transformateurs vont être changés pour les SiL (Services industriels de Lausanne). Les nouveaux sont plus petits et, avec le nouveau système de transformation, on peut en arboriser les toits. Cela signifie que ce sera beaucoup plus agréable à regarder. Dans la partie côté Lausanne, ce sont les CFF qui ont actuellement une ligne de 132 kV qui part depuis le Valais et passait tout droit. Maintenant, ils vont faire aussi un relais ici. Il doit certainement y avoir une explication de ces travaux sur le site d'Alpiq.

M. le Municipal Daniel CROT désire compléter une réponse à une question posée concernant l'étude de faisabilité présentée en avant-séance. Durant une petite pose, il a rencontré Mme Gross et M. Fragnière et confirme que, comme il s'est engagé à le faire, ils vont incorporer dans l'étude celle pour les bâtiments préfabriqués. Mme Gross répondra également à une question concernant les Fondations et la possibilité d'intégrer dans ladite étude des classes d'enseignement spécialisé.

Il peut aussi d'ores et déjà annoncer que la réalisation de ces projets, qui sont, comme chacun a pu le voir et l'entendre, extrêmement conséquents, sera étendue jusqu'en 2021-2022. Quant à Prazqueron, son étude sera certainement reportée à 2018-2019. Cela paraît beaucoup plus logique que de vouloir tout faire en même temps.

Concernant la répartition des dicastères, la future municipalité s'est réunie le 3 mai dernier. Préalablement M. le Municipal a rencontré chaque futur collègue individuellement pour connaître ses souhaits. On s'est vite aperçu que la nouvelle équipe allait bien s'entendre puisqu'il n'y a pas eu d'animosité pour le choix des dicastères qui se répartissent de la manière suivante.

Un petit aparté pour dire que la seule dame élue à la Municipalité a eu les honneurs de la galanterie de ces

messieurs (!) et a ainsi pu choisir les écoles et le social. Ceci dit, ce sont des spécialités où elle va exceller et ce n'est pas un scoop qu'elle reprenne ces deux domaines où l'on trouve également tout ce qui a trait à la petite enfance, jeunesse, bibliothèque et ludothèque. Elle pourra ainsi inaugurer la boîte à livres évoquée ci-dessus par M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD !

Il va sans dire que le partage des tâches s'est fait en fonction des compétences et des affinités de chacun.

Répartition des dicastères dès le 1^{er} juillet 2016 :

M. Daniel CROT, Syndic

Administration générale et finances

Ressources humaines
Relations extérieures
Communications – Site internet

Suppléant : M. Denis FAVRE

M. Luigi MANCINI, Municipal

Vice-Syndic 2016/2017 et 2020/2021

Bâtiments communaux et Police des constructions

Services industriels
Eclairage public
Sociétés locales – Activités sportives
Service du feu
Protection civile

Suppléant : M. Blaise JAUNIN

M. Denis FAVRE, Municipal

Vice-Syndic 2017/2018

Urbanisme et infrastructures

Protection de l'environnement
SIT
Forêts et domaines
Jardins familiaux
Informatique

Suppléant : M. Luigi MANCINI

M. Blaise JAUNIN, Municipal

Vice-Syndic 2019/2020

Travaux et Voirie

Routes
Traitement des déchets
Parcs et promenades
Cimetière
Assainissement et protection des eaux
Cultes
Police
Naturalisations
Contrôle des habitants

Suppléante : Mme Claudia PERRIN

Mme Claudia PERRIN, Municipale

Vice-Syndic 2018/2019

Instruction publique, affaires sociales et culturelles

Petite enfance
Jeunesse
Bibliothèque – ludothèque

Suppléant : M. Daniel CROT

M. le Municipal Daniel CROT précise encore que la Municipalité actuelle et la future ont décidé de désigner Mme Sandra CACCIA en qualité de responsable des Ressources Humaines, appartenant au dicastère de l'Administration générale et finances, à raison d'un taux d'activité de 20 %.

Il explique aussi que dans le même dicastère, une nouveauté nommée « Communications » a été créée par souci d'améliorer la communication, tant avec le Conseil communal qu'avec les sociétés locales, la population, etc.

Une circulaire est à disposition avec toutes ces informations à la sortie sur la table de la Municipalité, de même que M. le Municipal est prêt à répondre à toute demande supplémentaire

Plus personne ne désirant s'exprimer, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** donne rendez-vous au 27 mai aux personnes inscrites à la sortie de fin de législature et au jeudi 2 juin à 20 h. pour la prochaine séance du Conseil.

Elle remercie chacun de sa participation et lève la séance à 22.25 h.

Adopté en séance du

La Présidente

La secrétaire

Claudia PERRIN

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 mai 2016

Communications du Bureau du Conseil, lues par Madame la Présidente Claudia PERRIN

- Le dimanche 20 mars 2016, le Bureau in corpore a procédé au dépouillement du scrutin sur la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), ainsi que pour le deuxième tour de l'élection à la Municipalité. Une journée de travail qui s'est terminée de manière conviviale par un sympathique apéritif offert par la commune à l'attention des élus, de leurs familles et amis, ainsi qu'aux citoyens et citoyennes qui ont souhaité nous rejoindre.
- En date du 22 mars 2016, le Bureau a reçu un candidat prêt à reprendre le poste de secrétaire du Conseil qui sera laissé vacant par Mme Carnevale dès la fin de cette législature. Les membres du Bureau ont unanimement approuvé la candidature de cette personne qui sera présentée à notre assemblée lors de la séance du 2 juin prochain. Son élection aura lieu dans le cadre de la séance d'installation des autorités communales le 29 juin 2016.
- Le Bureau s'est réuni le jeudi 14 avril 2016 pour préparer la séance de ce soir. La soirée s'est poursuivie par un agréable moment de convivialité autour de la traditionnelle fondue de la présidente, ponctuée par un dessert de meringues et crème de la Gruyère... Cette petite précision aidera peut-être à convaincre certaines personnes de rejoindre le Bureau dès la prochaine législature.
- J'ai été invitée par notre Municipalité à participer à la soirée du personnel communal le vendredi 15 avril 2016, invitation à laquelle j'ai répondu présente. J'ai ainsi pu rencontrer les personnes qui œuvrent quotidiennement au sein de notre Commune pour le bien-être de chacune et chacun et que je profite ici de remercier au nom de notre Conseil. Un grand merci également à la Municipalité de m'avoir associée à cette soirée accompagnée de mon mari.
- Le Bureau s'est réuni une nouvelle fois le lundi 2 mai 2016 pour préparer la séance du Conseil communal du 2 juin prochain.
- Ma dernière communication concerne la sortie de fin de législature qui aura lieu vendredi prochain. Les personnes non inscrites mais qui souhaiteraient participer à cette journée peuvent encore s'annoncer en fin de séance auprès de Mme Carnevale. Je vous rappelle que le départ est fixé sur le parking de la Maison de commune à 08h15, mais que celles et ceux qui ne peuvent se libérer le matin pourront nous rejoindre à 13h00 au restaurant « Le Chalottet » aux Charbonnières.

J'en ai terminé avec les communications du bureau.

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 mai 2016

Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

- Pour la répartition des dicastères entre les 5 membres élus de la Municipalité, il va falloir attendre la fin de la séance. Le syndic élu, Daniel Crot, vous fera en effet part de cette nouvelle répartition dans les divers et une feuille sera à votre disposition ici devant.
- La Municipalité a confié à la Société why ! open computing SA à Prilly la réalisation du nouveau Site Internet de la Commune. Il sera réalisé sur la base de licences Open Source. Les travaux ont déjà commencé pour permettre à ce nouveau site d'être actif dès le 1^{er} janvier 2017. La formation des rédacteurs commencera dès la rentrée d'août. Le ou la futur (e) secrétaire du Conseil communal suivra bien évidemment cette formation.
Vous pouvez déjà avoir un aperçu de notre futur site Internet en vous rendant sur les sites des communes de Gland et de Prilly.
- Dans sa séance du 23 mars 2016 à Boussens, le Conseil intercommunal de l'ASIGOS a accepté le préavis relatif à la demande de sortie de l'Association par les communes de la Chambronne. S'agissant de l'imbroglio créé par la non entrée en matière sur le préavis en relation avec la modification des statuts consécutive notamment à la sortie des communes de Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens, les dispositions ont été prises pour que les trois communes restantes, Prilly, Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne désignent les commissions consultatives chargées d'examiner les nouveaux statuts de l'ASIGOS, cela conformément à l'art. 113 de la loi sur les communes.
Après une séance commune qui a déjà eu lieu, elles ont fait part de leurs propositions aux trois Municipalités partenaires de la future ASIGOS qui établira ensuite un nouveau préavis, après une rencontre le 24 mai prochain. Nous remercions d'ores et déjà Mme la Conseillère communale Caroline Urner de tous ses efforts pour l'organisation des séances et l'avancement de ce dossier épineux.
- Dans le cadre de ces fréquents contacts avec les Municipalités des communes voisines, à signaler que nous avons reçu le 29 mars dernier la Municipalité de Prilly. A été plus particulièrement abordé l'avancement de la planification scolaire primaire et secondaire.
- Dans le feuillet du Règlement intercommunal de la taxe de séjour, on peut signaler qu'il a enfin été approuvé par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité, le 1^{er} mars dernier, et qu'il entrera en vigueur le 1^{er} mai 2016.
- La Direction générale de l'environnement nous a fait part des récents développements relatifs aux mesures cantonales en matière de subventions énergétiques, des procédures pour les installations solaires et l'enquête de conformité énergétique des bâtiments. Un article paraîtra dans Romanel-Info signalant les trois articles les plus importants destinés à la population en matière de subventions pour les rénovations énergétiques.
- M. Cédric Botré, responsable des travaux, est au bénéfice de l'attestation de participation au cours de formation destiné aux formateurs actifs dans les entreprises formatrices d'apprentis.
Mme Anaëlle Ravessoud, domiciliée aux Monts-de-Pully, a été engagée au poste d'aide comptable, avec CFC, au service de la Bourse communale, ceci dès le 1^{er} août 2016, en remplacement de Mme Dominique Neumann qui a fait valoir ses droits à la retraite pour le 30 septembre 2016.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.